

COMITE SYNDICAL
3 février 2026
 Salle multifonctions Yvan Huguenot
 Siège de Calitom
Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER		Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	
M. BONNET		M. BORIE	X	M. BOUCQ	X
M. BOUQUET		M. BOUSIQUE		M. BOUTANT	X
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLÉ	X
M. CAPOIA	X	M. CHAMOULEAUD	X	M. CHASTAGNOL	X
M. CRINE	X	M. DAVID		M. DELÂGE	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	
M. DESVERGNE	X	M. DOUET	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	M. DUVERGNE**	X
M. FONTENOY		M. GATELLIER	X	M. GESSE	X
Mme HUGUET		M. JAUBERT		M. JOUANNET	X
Mme JUIN		M. KALAI	X	M. LACOMBE	
Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY		M. LAVERGNE	
M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE	X
M. MAGNANON	X	M. MAHERAULT		M. MARIN	X
M. MARTAUD		M. MARTIN	X	Mme MATRAT	X
M. MELLY	X	Mme MOCOEUR		Mme MONTEGU	
Mme MOUFFLET*	X	M. MOUSSION		M. NAUDIN-BERTHIER	X
M. OLLIVIER		M. PASIERB	X	M. PEREZ	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	
M. ROUX		M. ROY F.	X	M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	
Mme VIAN		M. VIGIER		M. VIGNAUD C.	X
M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON		42	

*arrivée à 18h45 ** départ à 19h05

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM				
M. ALBERT	M. BARNY	M. BATY	M. BOUSSARIE	M. CAPLOT
M. COMBAUD*	M. GOUYGOU	Mme GROSMAN	M. LEBARBIER	M. PONTINI
M. RINGEADE	11			

*départ à 19h41

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom

NOM			
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	Mme RENARD
M. ROBUCHON	Mme VALLEE		

Le quorum est atteint pour chaque compétence, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

M. Jean-Pôl GATELLIER est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration** :

- M. Thierry BASTIER à M. Jean-Pierre BARBOT
- M. Patrice BOISSON à M. Philippe GESSE
- M. Jacky BONNET à M. Flavien DELÂGE
- M. Fabrice BOUSIQUE à M. Yannick PERONNET
- Mme Marie-France DESCHAMPS à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX
- M. Jean-Marc LACOMBE à M. Bernard DUPONT
- M. Lionel MAHERAULT à M. Michaël LAVILLE
- M. Gilles MOUSSION à M. Jean-Pôl GATELLIER
- Mme Nadia VARLEZ à Mme Camille LEGAY
- Mme Marie-Jeanne VIAN à M. Jean-Louis LEVESQUE

L'ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 décembre 2025
1. Modification du tableau des emplois non permanents
2. Débat d'orientations budgétaires 2026
3. Décisions sur délégation du Président
4. Questions diverses

Mot du Président

M. le Président souhaite d'ores et déjà une très bonne retraite d'élu à ceux pour lesquels le mandat prend fin et tous ses vœux de réussite à tous ceux qui se présentent à nouveau.

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 décembre 2025

M. le Président demande s'il y a des questions ou/et des corrections, des observations à apporter au procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.				
Votants : 62	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

1/ Modification du tableau des emplois permanents

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui propose la création d'emplois non permanents, pour les pôles de valorisation, suivants :

- 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité pour assurer le déploiement du contrôle d'accès (Pass Valo) sur tous les sites ;
- 2 emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour renforcer les équipes les samedis.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la création de :

- 3 emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps complet d'agent d'accueil valoriste ;

- 2 emplois non permanents d'accroissement saisonnier d'activité à temps non complet d'agent.

Seules les collectivités adhérentes à la compétence collecte et les membres du Bureau Syndical de Calitom sont en droit de voter pour cette délibération.

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 30
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------------

2/ Débat des orientations budgétaires 2026

M. le Président rappelle que durant ce mandat, de grandes décisions ont été prises, certaines difficiles notamment vis-à-vis du personnel avec par exemple la suspension du CIA, une politique de non remplacement systématique des départs en retraite. Il fallait oser le faire mais c'était indispensable. Il remercie les services pour leur compréhension et leur engagement.

Un travail a également été réalisé pour le déploiement d'un service plus proche des territoires avec la création de conseillers de proximité déployés en soutien des élus locaux et la poursuite, de manière forte, du volet prévention et communication.

Il a été étudié et mis en œuvre un nouveau schéma de pôles de valorisation (déchèteries). Ce fut un moment clé du mandat car tous n'étaient pas d'accord. Cependant, aujourd'hui on constate que ce n'est plus possible d'avoir des pôles de valorisation avec seulement 6 quais. Les pôles de valorisation doivent être en mesure d'offrir toutes les possibilités de tri aux usagers.

Il a également été acté le déploiement d'un nouveau schéma de collecte qui est aujourd'hui copié dans plusieurs départements français. Le déploiement du sac transparent pour les ordures ménagères a été, d'ailleurs, la plus forte décision prise sur ce mandat. Afin de présenter et d'expliquer ce nouveau schéma de collecte, les services ont organisé pas moins de 120 réunions publiques qui ont réuni environ 12 000 habitants.

Le Comité Syndical a également voté, il y a maintenant 4 ans, un engagement d'études en vue de la création d'un nouvel équipement de traitement des déchets. En 2035, les déchets ne pourront de toute manière plus être enfouis sur Sainte-Sévère, il est donc indispensable de trouver un nouveau modèle de traitement sur le prochain mandat. Aujourd'hui, ils savent quel outil, maintenant il va falloir trouver où l'installer. Ce projet est sans doute le plus important pour l'autonomie de la Charente et le débat devra être relancé après les élections municipales.

Cette année, les effets des optimisations de collecte sont visibles et auront une conséquence sur les montants des participations traitement. Les tonnages ont baissé avec une ampleur sans précédent puisqu'on constate une baisse de 20 000 tonnes de déchets résiduels sur la durée du mandat.

Il annonce que la dette du syndicat a également baissé de 53% sur la durée du mandat.

Pour mémoire, en 6 ans, Calitom a également fait face à des contraintes, a changé de régime de TVA pour certaines activités, a créé un budget annexe collecte, a changé de périmètre tant en collecte qu'en traitement, ...

La préparation budgétaire, par les services, a commencé il y a environ 5 mois, des arbitrages ont été faits à différents stades par les élus. Les propositions finales ont été présentées en séminaire budgétaire au Bureau Syndical qui a également proposé des arbitrages. Il remercie donc les services pour tout ce travail réalisé.

M. le Président laisse la parole à M. GESSE afin qu'il présente les orientations budgétaires pour l'année 2026.

ELEMENTS DE CONTEXTE 2026

La proposition budgétaire tient compte de :

- ✚ **L'évolution des bases de valeur locative** : + 0,8% (selon indice de décembre 2025).
- ✚ **Des charges de personnel** : augmentation d'environ 700 K€ mais à périmètre constant elle n'est que de 300 K€.

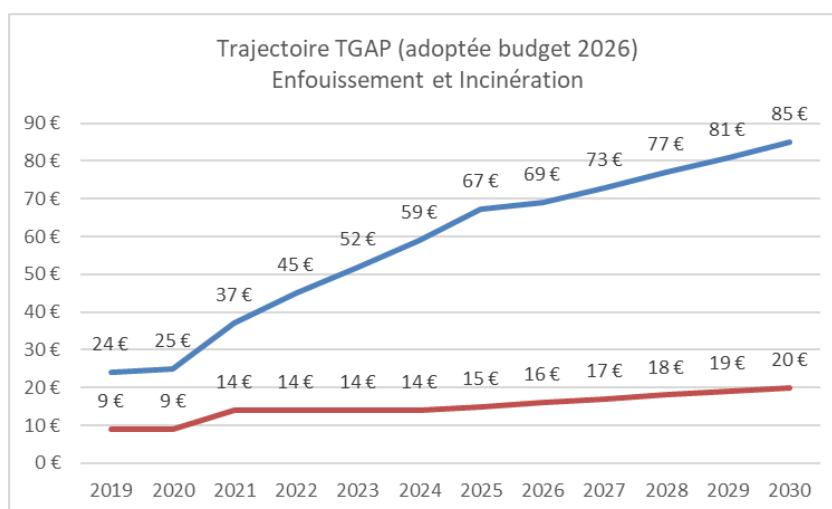
Cette augmentation tient compte de :

- L'évolution générale de + 1,5% (SMIC + 1,18%, CNRACL + 3 points, versement mobilité régional rural VMRR 0,15%) : + 300 K€ ;
- Centre de tri sur 12 mois (+ 4 mois) : + 400 K€

Chiffre consolidé (4 budgets) : 15,2 M€ (soit environ + 700 K€ / + 5% par rapport au réalisé estimé en 2025)

✚ TGAP :

- + 329 K€ de charges supplémentaires pour Calitom ;
- La surtaxe de 2,3 € (loi de finances 2024) relative au non-respect de la baisse de 50% de l'enfouissement en 2025 par rapport à 2010 devrait néanmoins disparaître.



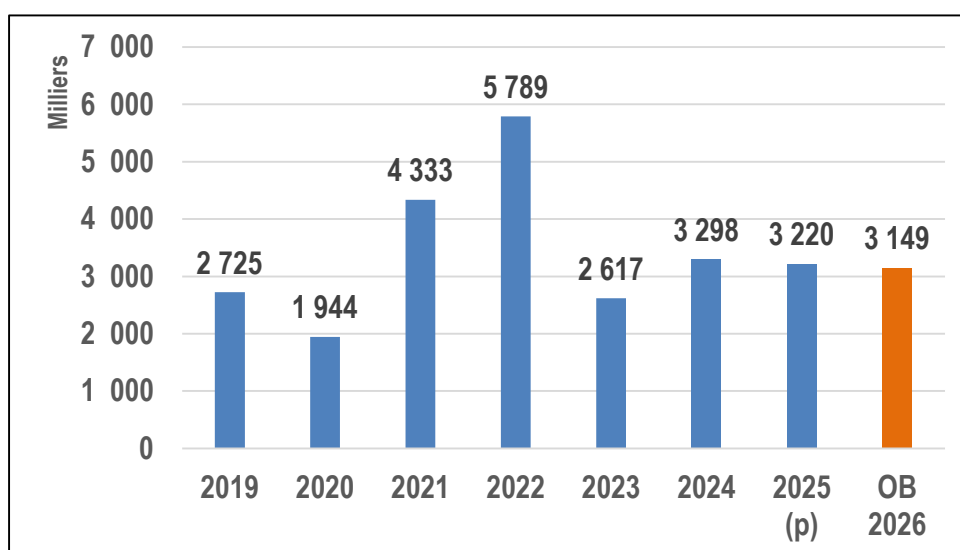
M. le Président précise qu'au début du mandat, la TGAP sur la tonne enfouie était à 25 €, aujourd'hui elle est à 69 € et sera rapidement à 85 €, contre 20 € pour l'incinération.

✚ Sortie de Grand Cognac

En sus des transferts de biens et personnels réalisés en 2025, Calitom et Grand Cognac ont conclu une convention d'accord partiel relatif au remboursement de l'annuité de la dette liée aux actifs transférés (capital et intérêts) jusqu'en 2042 et à une compensation financière dégressive jusqu'en 2029 pour les charges d'administration générale (268 K€ en 2025, 241 K€ en 2026 ...). Ces montants sont intégrés aux recettes du budget collecte 2026.

✚ Ventes des matériaux

- Réalisations 2025 estimées inférieures à 2024 ;
- Prévisions 2026 à la baisse (-10% / BP2025).



✚ Atrion

- Prise en compte de l'adhésion du SIMER au 1^{er} juillet 2025 ;
- Tonnages traités prévus à près de 38 000 tonnes dont 28 300 tonnes pour CALITOM.

✚ REP et soutiens CITEO

- REP (*responsabilité élargie des producteurs*) bâtiment : les versements sont décalés dans le temps ► 397 K€ pour 2024 (encore en attente du 2^{ème} semestre 2024 à rattacher à l'exercice).
- CITEO : baisse des soutiens du fait de la prise en charge directe des refus de tri ► baisse prévisionnelle de 31%.

✚ Déploiement du schéma de collecte : Fin février 2026.

✚ Pôles de valorisation

- Chantier de construction du nouveau pôle de valorisation de Puyréaux ;
- Déploiement de barrières physiques dans la continuité du contrôle d'accès.

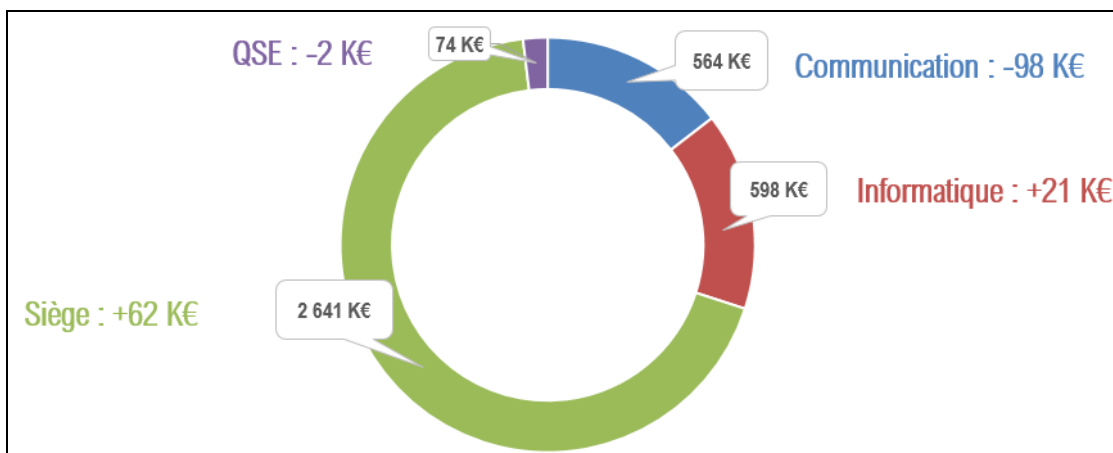
Etudes UVE

- 330 K€ sont inscrits au BP 2026 pour actualisation des besoins en chaleur sur le territoire.

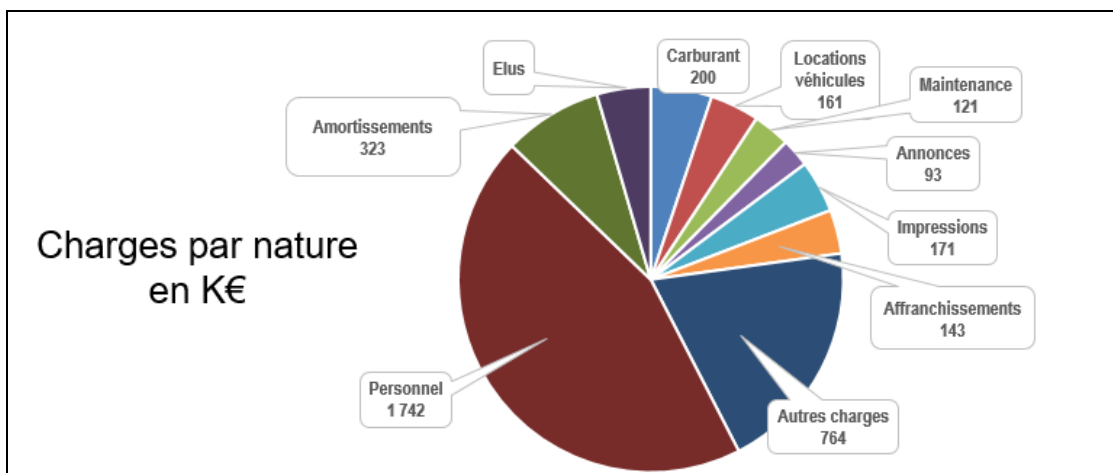
**BUDGET PRINCIPAL
FONCTIONNEMENT**

Administration générale

- **Dépenses 2026** ► 3 877 K€ (-16 K€ / - 0,42%).



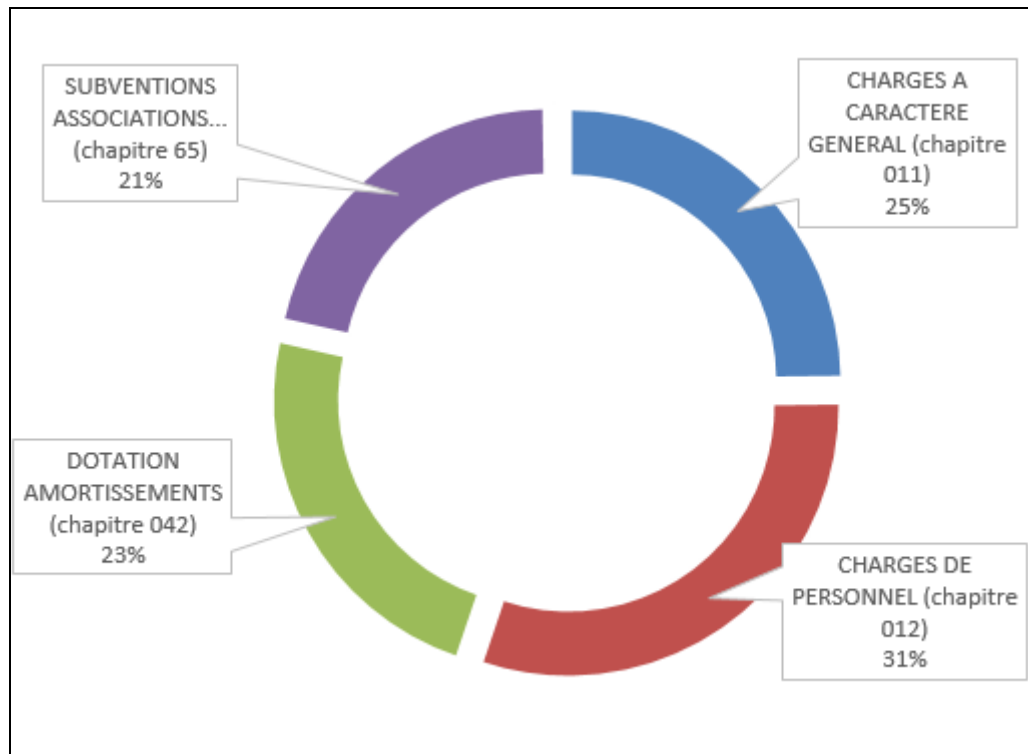
- **Dépenses 2026 détail par nature** ► 3 877 K€ (évolution/2025 : - 0,42%).



- **Recettes** : refacturation des charges d'administration générale au prorata au budget annexe collecte pour 1 243 K€ (31,8% des dépenses).

Prévention

- **Dépenses 2026** : 2 409 K€ (+ 124 K€ / + 5,4%), dont :
 - Amortissements : + 52 K€ ► Composteurs et camion animation ;
 - Subventions : + 13 K€ ► Enveloppe budgétaire de 512 K€ (499 K€ budgétés en 2025) ;
 - Caractérisation des déchets : + 50 K€.



M. COMBAUD souhaite des précisions sur la campagne de caractérisations des déchets.

M. FILIPPI explique que généralement tous les 5 ans, Calitom procède à une grande campagne de caractérisation des ordures ménagères sur le département afin de connaître le contenu des sacs poubelles. Cette campagne permet de savoir où se trouvent les marges de progression pour réduire les déchets.

La dernière campagne date de 2020, environ 8 tonnes de déchets avaient alors été caractérisées. Elle mobilise beaucoup de ressources et il y a peu d'intérêt de le faire tous les ans dans la mesure où il y a peu de changement en seulement un an. Elle est, néanmoins, un élément clé d'autant que durant ce mandat, il y a eu une baisse importante des ordures ménagères au profit d'autres flux de tri : détournement des biodéchets par le compostage, un meilleur geste de tri (sacs jaunes). Il est donc intéressant d'avoir un nouvel état territoire par territoire puisque la composition des ordures ménagères a probablement fortement évolué entre le début du mandat et aujourd'hui.

Les premiers contact avec l'Ademe permettent d'envisager un subvention à hauteur de 70% de la dépense totale estimée à 50 K€.

Lors de la dernière caractérisation, M. le Président précise qu'il ont pu évaluer que le non tri représentait un sur-coût d'environ 3 M€. Le département est déjà très performant, certains territoires

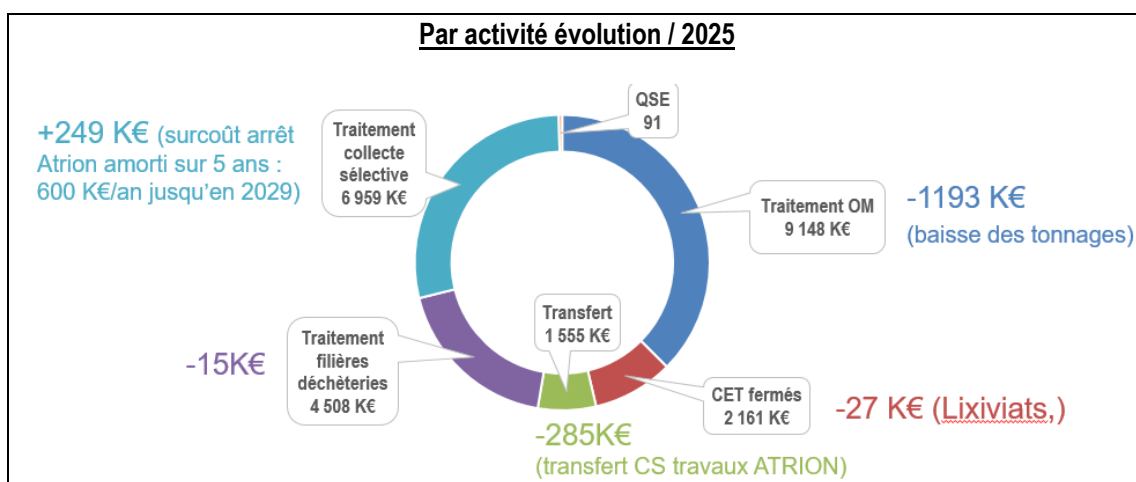
sont maintenant en-dessous de 100 kg/hab en ordures ménagères néanmoins le poids total de tous les déchets produit par habitant reste sensiblement le même. C'est la répartition entre les différents flux qui a changé, les Charentais trient mieux. Il devient difficile de faire baisser le poids des déchets. Il est donc intéressant de voir où sont les leviers pour tenter de détourner encore quelques kilos.

M. RINGEADÉ demande si le syndicat va faire appel à une ressource extérieure pour réaliser les caractérisations.

M. FILIPPI explique que la dernière caractérisation avait été faite en interne et qu'elle n'avait pas été subventionnée. Celle-ci sera réalisée par un prestataire extérieur privé (le cabinet Verdicité a été retenu suite à l'appel d'offres) qui est un prestataire reconnu sur le territoire français.

Traitement

- **Dépenses 2026** ► 30 708 K€ (- 1 154 K€)



M. le Président précise que le surcoût de 249 K€ correspond aux tonnages de déchets détournés pendant la fermeture d'Atrion (restructuration du centre de tri). Cette charge est étalée sur 5 années.

Mme GROSMAN demande des explications concernant l'économie de 27 K€ sur les lixiviats.

M. le Président répond que l'enveloppe budgétaire déterminée pour les lixiviats est une estimation moyenne car les dépenses sont essentiellement liées aux conditions météorologiques (plus il pleut, plus il faut traiter).

M. FILIPPI précise qu'en 2025, il a fallu beaucoup traiter car tous les bassins étaient pleins en début d'année après une fin d'année 2024 très pluvieuse.

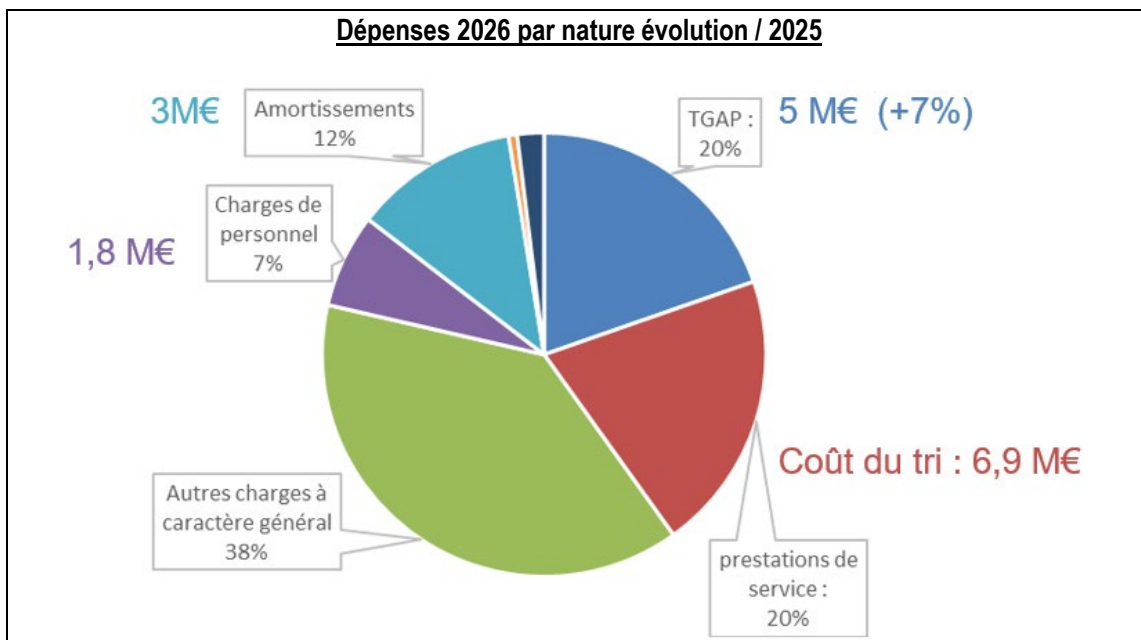
Mme GROSMAN estime que c'est très onéreux.

M. FILIPPI répond qu'un m³ de lixiviat traité coûte 45 € et que même après la fermeture définitive d'un site, il faut continuer traiter les lixiviats qu'il produit pendant 30 ans. D'ailleurs, pour les sites fermés on retrouve l'ancien centre d'enfouissement de Rouzède (fermé en 2009) ou celui de Poullignac (fermé en 2007).

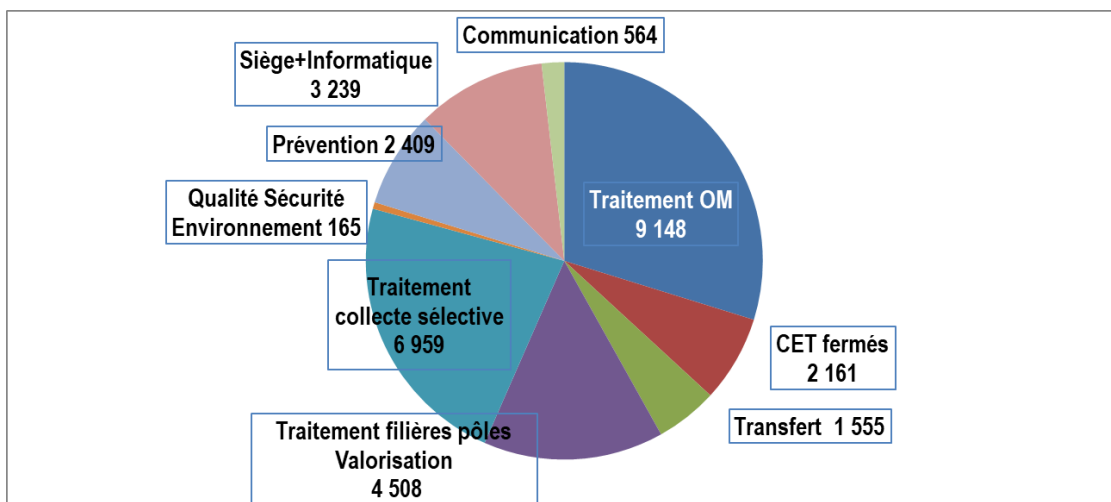
M. le Président précise que ces sites ont nécessité un gros travail de mise en sécurité et d'étanchéification, ce qui a coûté extrêmement cher.

Par ailleurs, M. FILIPPI explique que la loi de finances votée récemment comportait 3 points sur les déchets :

- La TGAP enfouissement qui devait passer à 105 € mais qui a finalement été rabaissée à 85 € par les sénateurs suite à la mobilisation des collectivités ;
- Une TGAP amont pour faire payer un peu plus les metteurs sur le marché, elle a été retirée après débat à l'Assemblée nationale et au Sénat ;
- Une taxe plastique notamment sur les emballages qui a été également abandonnée suite à la mobilisation des metteurs sur le marché.



📌 **Synthèse par activité** ► 30 708 K€ (hors refacturation entre budgets).

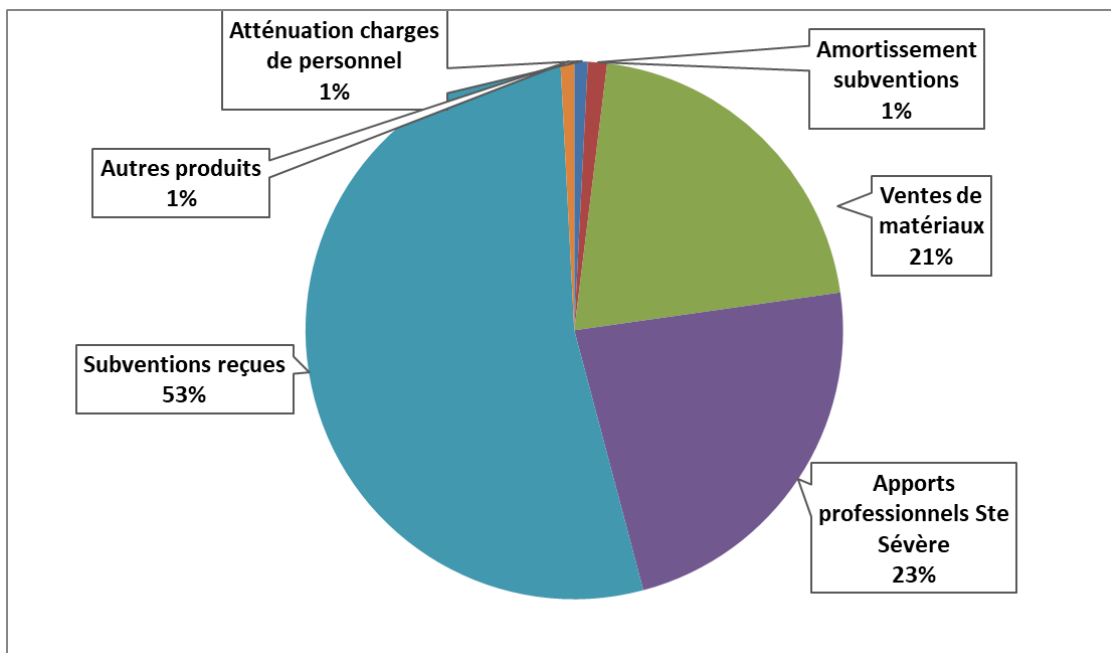


BUDGET PRINCIPAL RECETTES PROPRES DE FONCTIONNEMENT

📊 **Recettes propres** ► 15 143 K€ (-1 018 K€).

Deux phénomènes se conjuguent, la vente des matières et les subventions reçues qui sont prévues en diminution

📊 **Solde du budget principal** ► +1 611 K€ si participations stables de 16 M€.



BUDGET PRINCIPAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement par activité	
Activités	OB 2026
Prévention	289K€
Traitement OM	1 692K€
Transfert	373K€
Siège	336K€
Informatique	50K€
Total	2 740K€

Concernant les investissements dédiés aux principaux travaux, M. PERONNET précise que :

- les travaux sur Sainte Sévère sont liés à la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage :
 - alvéoles de stockage, travaux de couverture, réseau de dégazage ► 340 K€ ;
 - création de nouveaux casiers ► 950 K€ ;
 - fourniture d'une nouvelle torchère de traitement des biogaz : compte tenu de l'arrêt de la convention de délégation du traitement des biogaz par valorisation électrique par DALKIA, Calitom doit renouveler son équipement de traitement. Pour respecter les seuils réglementaires et les débits de traitement, une nouvelle torchère doit être acquise afin de traiter les biogaz et d'améliorer le taux de captage afin de limiter les émanations environnantes. Cette reprise en main du traitement par Calitom s'accompagne du démantèlement de l'unité de valorisation par son propriétaire DALKIA. Cette transition nécessitera la remise en œuvre d'un réseau nourrice pour la distribution des biogaz vers les différents équipements en série. Pour sécuriser les maintenances à venir, la torchère ancienne sera conservée pour un fonctionnement ponctuel pour rendre continu le traitement ► 200 K€ ;
- mise en sécurité du TMB suite à l'incendie de 2025 : poursuite de la sécurisation en démolissant les amas de bardage froissés en équilibre sur les murs banchés de l'ancienne zone process et de réception de l'ancienne usine ► 200 K€ ;
- poursuite des études pour le projet d'unité de valorisation énergétique (UVE) : actualisation des besoins de chaleur sur l'ensemble du périmètre d'étude ► 330 K€.

Mme CAILLÉ explique que depuis des mois ils rencontrent des problèmes d'odeur malgré les actions faites par Calitom. L'association est active mais elle préconise une nouvelle réunion afin d'expliquer les dispositifs mis en place dans les prochains mois et pour essayer d'apaiser la situation.

M. le Président alerte, il y a urgence. Il ne comprend pas que le projet d'UVE soit ralenti, des habitants Charentais vivent avec l'odeur des poubelles, plus ou moins prononcée, plusieurs fois par semaine, à ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres. C'est le problème de tous.

Des budgets très importants sont alloués au traitement des lixiviats, à la construction de couvertures, ..., il devient donc indispensable de construire un outil propre dont il sera garanti les rejets. Les témoignages des élus, mais également des habitants concernés, doivent permettre d'avancer sur l'acceptabilité d'un tel projet.

Le syndicat fait tout ce qu'il peut pour arrêter ces odeurs et c'est très difficile surtout depuis l'arrêt du TMB. Cet outil coûtait très cher car il n'était plus viable mais il avait néanmoins la vertu de ne pas enfouir de matière organique.

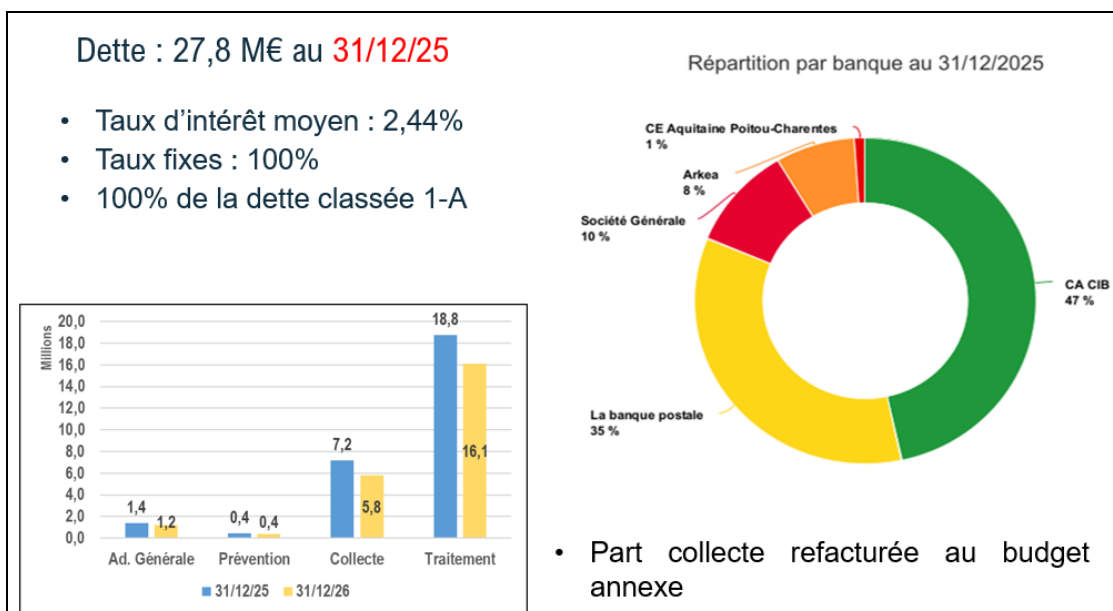
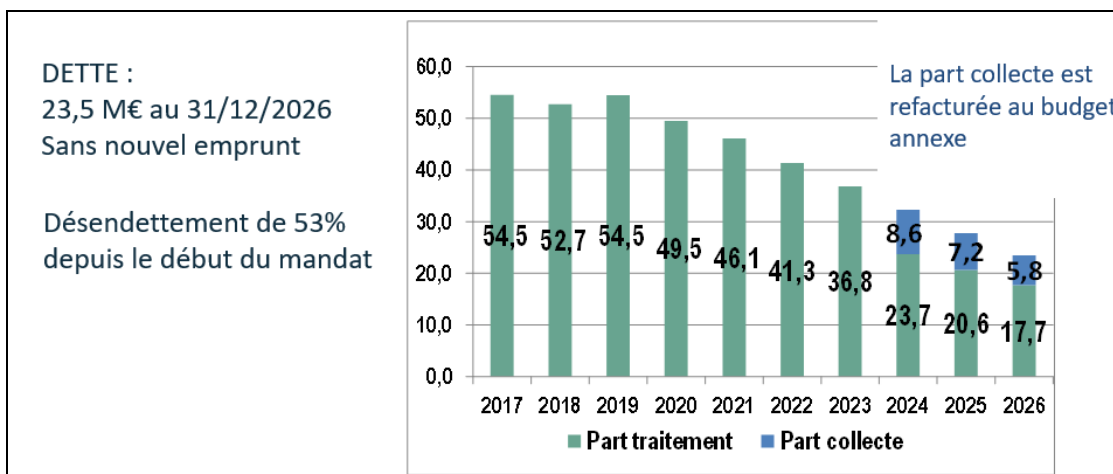
M. FILIPPI reviendra vers l'association de riverains et à mettre en place une communication à destination des riverains (flyers) pour expliquer la situation.

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Autofinancement ► 885 K€ ;
- FCTVA + subventions ► 849 K€.

Besoin de financement ► 1 006 K€ (soit pas de besoin d'emprunt à participations constantes).

LA DETTE



BUDGET ANNEXE COLLECTE CREE EN 2024 FONCTIONNEMENT

Territoire collecte : 130 662 habitants.

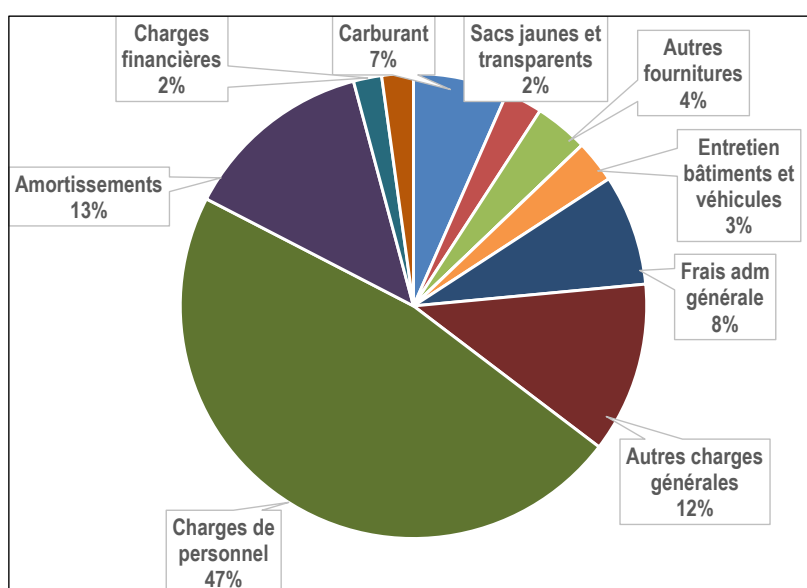
Dépenses 2026 ► 16 139 K€ (- 354 K€), dont :

- Carburant : - 105 K€ ;
- Fournitures : - 176 K€ ;
- Vêtements : - 70 K€ ;
- Marchés : - 61 K€ ;
- Personnel : - 542 K€ ;

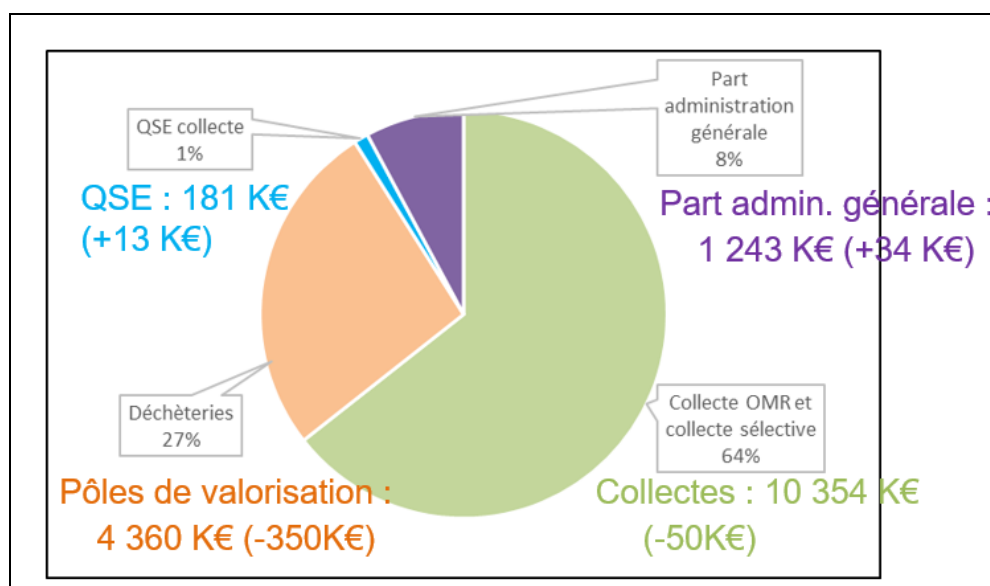
- Amortissements : + 250 K€ ;
- Administration générale : + 34 K€ ;
- Intérêts : + 25 K€ ;
- Dotations aux provisions : + 290 K€ ;
- Provision pour risque de 280 K€ : la moitié de la recette attendue de Grand Cognac en compensation du personnel non transféré : 560 K€ ► Arbitrage préfectoral demandé.

M. le Président explique que Grand Cognac a donné son accord pour demander un arbitrage préfectoral. Calitom considère que la part à demander à Grand Cognac est estimée à 560 K€. Cette somme va donc être intégrée en recette au budget mais la moitié sera provisionnée en risque sachant que ce sera le Préfet qui décidera du montant de la compensation. Sa décision n'interviendra probablement pas avant le 22 mars d'où cette proposition.

✚ **Dépenses par nature** ► 16 139 K€ (- 354 K€).



✚ **Dépenses par activité**



Recettes propres 2026 ► 2 569 K€ (- 861 K€)

- Produits des ventes et services : 2 127 K€ dont :
 - RS :1 200 K€, apports des professionnels sur les pôles de valorisation : 70 K€ ;
 - Remboursement des frais par Grand Cognac : 293 K€ (accord partiel) ;
 - Recette attendue suite à l'arbitrage préfectoral : 560 K€.
- Remboursement frais de personnel : 182 K€ (- 96 K€) ;
- Subvention reçues : 230 K€.

M. le Président précise que pour la 1^{ère} année, il n'y aura pas de subvention de solidarité du budget principal vers le budget annexe collecte (- 700 K€).

Synthèse

Besoin de financement ► 13 569 K€ à participations constantes (12 922 K€), soit un ajustement nécessaire de + 647 K€ par rapport à 2025 (+ 5%).

**BUDGET ANNEXE COLLECTE
INVESTISSEMENT**

M. DESVERGNE et M. BARBOT présentent respectivement les budgets d'investissement de la collecte et des pôles de valorisation.

Dépenses d'investissement - Collecte (OM, CS, Verre)	
Opérations	OB 2026
Bacs et colonnes de collecte	530K€
Achat bennes de collecte (3 BOM 19t d'occasion)	510K€
Pôles collecte (petits travaux, matériel et outillage)	76K€
Total	1 116K€
Dépenses d'investissement - Pôles de valorisation	
Opérations	OB 2026
Construction pôle de Puyréaux	1 520K€
Aménagements divers	468K€
Total	1 988K€

Dépenses d'équipement : 3 103 K€

M. DESVERGNE tient à remercier les services. Il les a suivis notamment sur le déploiement du nouveau schéma de collecte et ils ont fait un travail remarquable. Il tient donc à les féliciter et notamment M. CHAMOULEAU. La baisse est significative puisque les OMr collectés passent de 170 kg/habitant/an à un peu plus de 110 kg/habitant/an, soit une baisse de presque 40% du contenu du sac transparent. Le budget collecte ne diminue pas mais pour les EPCI il y aura une différence conséquente sur la part traitement.

M. BARBOT précise que le budget alloué aux aménagements divers est destiné notamment à la construction de quais supplémentaires, d'équipements de sécurité sur les pôles de valorisation. Il précise que l'aménagement principal pour l'année 2026 est la construction du pôle de valorisation de Puyréaux. D'autres pôles de valorisation sont en cours d'étude mais ne sont pas prévus sur le budget 2026.

Le déploiement du Pass Valo est quasiment terminé, il fonctionne parfaitement, le retour des usagers est favorable. L'objectif en 2026 est d'équiper en barrières 6 à 7 pôles de valorisation.

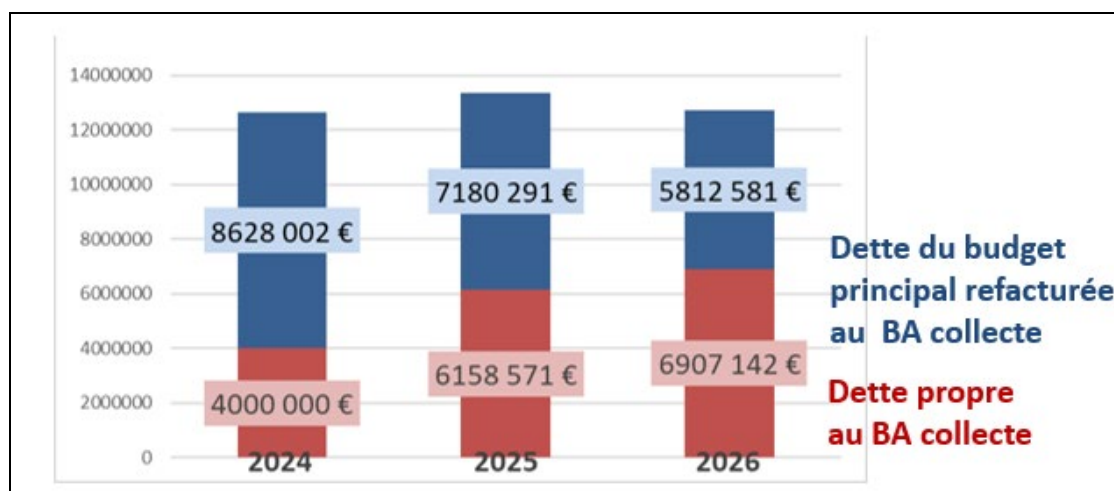
M. le Président explique que le nouveau schéma directeur des pôles de valorisation est un gros programme qui risque de s'étaler sur plus d'une décennie et qui à terme donnera un réseau performant et cohérent.

Synthèse

- **Dépenses d'investissement** ► 3 103 K€ (équipement) + 2 252 K€ (capital emprunts) : 5 355 K€ ;
- **Recettes d'investissement** : 3 748 K€
 - FCTVA ► 659 K€ ;
 - Subvention Citéo ► 450 K€ ;
 - Remboursement emprunts Grand Cognac ► 501 K€ ;
 - Amortissements ► 2 138 K€.

Besoin de financement pour équilibrer ► 1 607 K€.

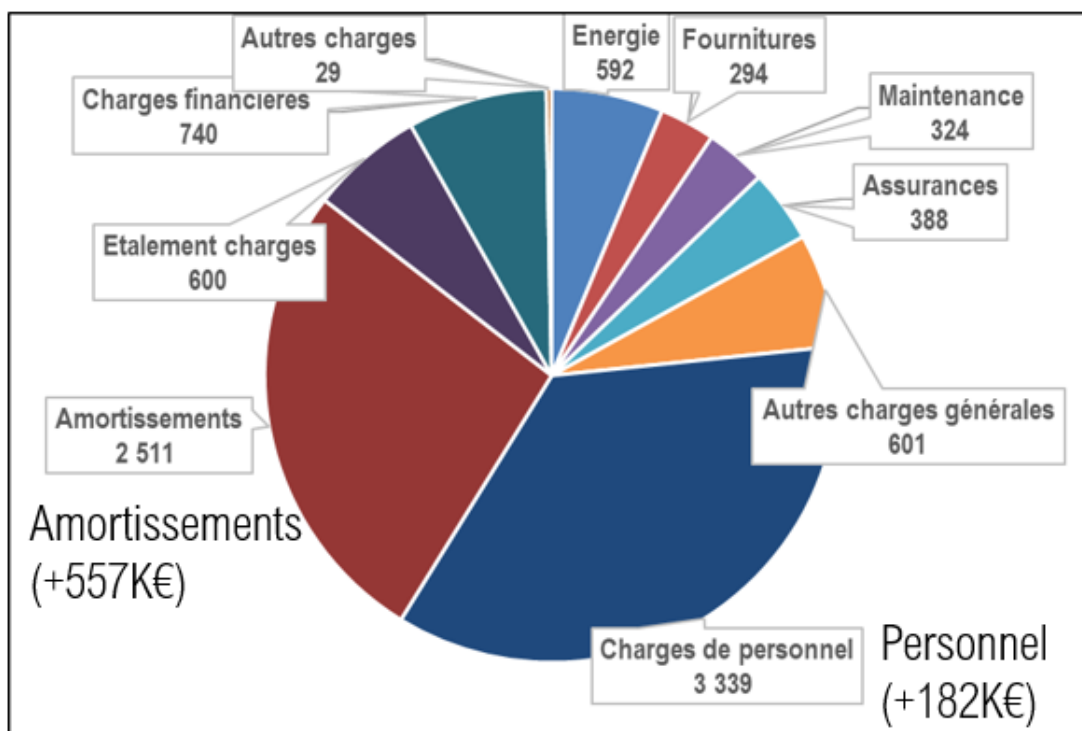
En cas de financement intégral par l'emprunt, la dette serait néanmoins en légère baisse à **12,7 M€ fin 2026** (contre 13,3 M€ à fin 2025).



BUDGET ANNEXE ATRION FONCTIONNEMENT

🚩 **Dépenses 2026** ► 9 419 K€ (- 3 749 K€)

- Tri hors dép. : - 3 440 K€ ;
- Refus de tri : - 1 020 K€ ;
- Intérêts : - 30 K€ ;
- Etalement charges : 600 K€ jusqu'en 2029.



🚩 **Recettes 2026** ► 9 419 K€ (- 3 749K€)

- Marché SIL : fin au 31 décembre 2025 ;
- Hausse des acomptes de l'Entente Atrion à 9 229 K€ (avant résultat 2025) : + 477 K€ (SIMER sur une année entière).

BUDGET ANNEXE ATRION INVESTISSEMENT

M. VIGNAUD félicite les agents d'Atrion car ils viennent de vivre une année 2025 assez particulière avec la restauration complète de l'usine et du process. Le centre de tri a été fermé de janvier à mai 2025. A sa remise en fonction au mois de mai et jusqu'à décembre 2025, a été la phase d'ajustement du process et de la qualité du tri, avec une montée en charge progressive.

L'objectif à atteindre était de 15 à 20 tonnes/jour de déchets traités. La mobilisation des agents et des industriels et les modifications de process ont permis d'atteindre cette objectif qui placera dorénavant Atrion dans les sites les plus performants de France en termes de tri.

De janvier à mai 2025, toute la collecte sélective a été dévoyée vers d'autres centres de tri, cette dépense de 3,6 M€ sera amorti sur 5 ans.

Le taux de refus de tri est légèrement supérieur à celui auparavant. Les refus sont essentiellement liés à la qualité du tri. La qualité est liée notamment au contexte actuel.

Les marchés publics historiques avec Oléron et Marennes se sont achevés au 31 décembre 2025. Par ailleurs, le SIMER (syndicat du Sud de la Vienne) a intégré la Conférence de l'Entente Intercommunale depuis le 1^{er} juillet 2025.

Dépenses d'équipement ► 1,63 M€.

Les dépenses d'équipement sont essentiellement fléchées vers la sécurité incendie.

Le syndicat rencontre aujourd'hui des difficultés pour assurer le centre de tri et la prime d'assurance est très élevée (×10 en 5 ans). L'assureur est très exigeant notamment en termes de détection incendie.

Le centre de tri est confronté régulièrement à des départs de feu à cause, entre autres, des piles au lithium et des batteries jetées dans les sacs jaunes d'où la nécessité de l'équiper de systèmes supplémentaires de détection et de défense incendie.

Recettes

- FCTVA : 737 K€ ;
- Amortissement des immobilisations : 3 111 K€ ;
- Subvention Citéo ► 841 K€.

Citéo prenant directement à sa charge la problématique des refus de tri, Calitom ne percevra plus la subvention y afférente.

M. VIGNAUD invite les élus à s'inscrire à la visite du centre de tri, c'est très intéressant. Le personnel explique le processus de l'ouverture du sac jaune à Atrion au tri final et jusqu'à la mise en balle pour le recyclage. Bien que le travail soit difficile, la restructuration a permis aux agents de tri de travailler dans de meilleures conditions.

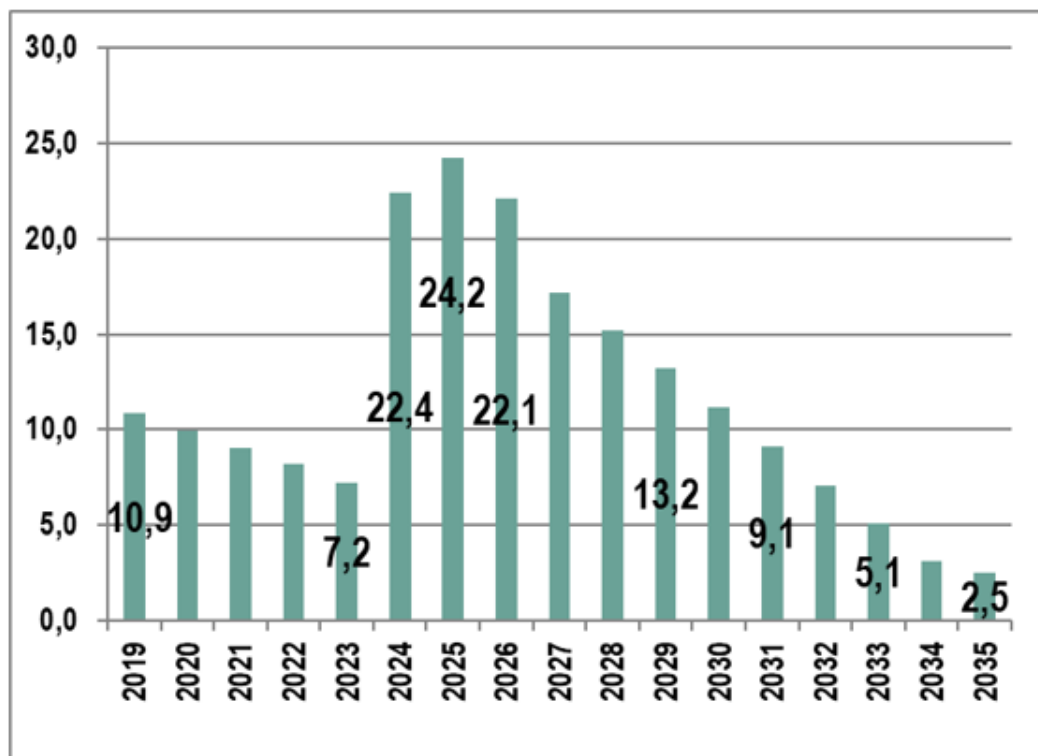
M. le Président souligne également que les services, et notamment M. ROBUCHON, ont relevé un grand défi durant cette période de travaux. Il les remercie ainsi que les services administratifs (marchés publics, RH, ...).

Il souligne que la Charente a l'audace et la compétence de faire tourner un centre de tri en régie. Seuls 10 centres de tri sur 100 en France sont gérés en régie.

Synthèse

Pas de besoin d'emprunt en 2026.

Evolution encours de la dette en M€



BUDGET ANNEXE RECYCLERIE FONCTIONNEMENT

M. GATELLIER remercie les agents de la recyclerie de Poullignac qui font un travail formidable. Ils ont réussi à réanimer la Boutique.

L'année 2025 a été fructueuse. Le chiffre d'affaires a atteint la somme de 100 K€. Le panier moyen est de 17 €, avec une majorité de ventes d'objets de 1 à 2 €. 35 000 objets ont été vendus.

Le réseau avec les partenaires se développe pour progresser dans le réemploi avec notamment un conventionnement avec Envie 16 pour la vente d'électroménager. En 2026, le partenariat avec Suez et Eco-maison se développe sur le réemploi des jeux et des jouets.

En 2026, un grand évènement sera organisé à Poullignac pour les 15 ans de la recyclerie.

M. le Président rappelle qu'il y a 15 ans, les élus de Calitom avaient été audacieux et pionniers pour ouvrir une recyclerie.

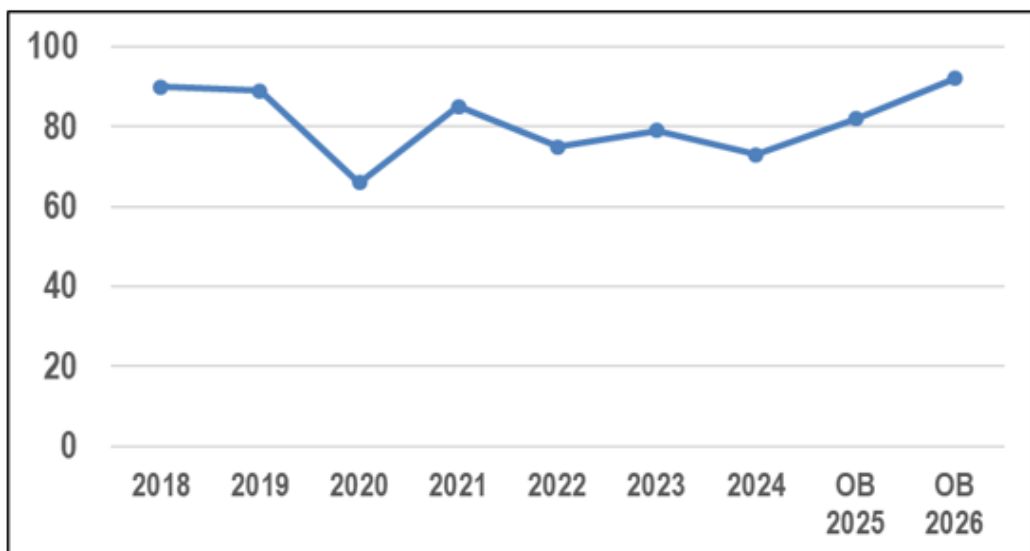
Dépenses ► 92 K€ (idem)

- Charges générales : 12 K€ ;
- Charges personnel : 80 K€.

Recettes ► 92 K€

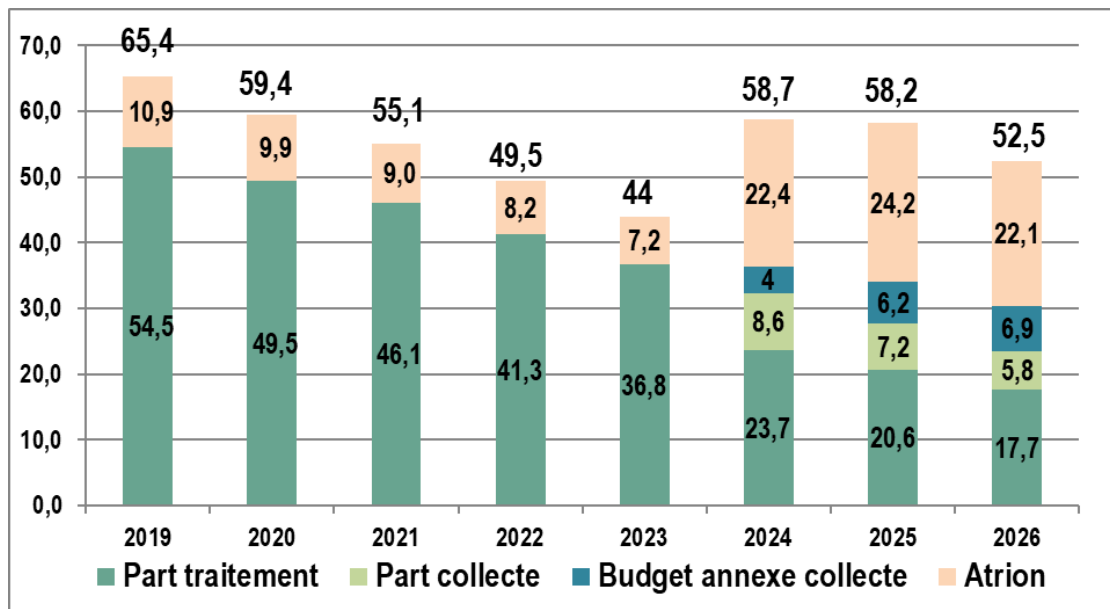
- Ventes : 85 K€ ;
- Remboursement coûts évités : 7 K€.

Evolution des ventes (K€)



✚ Ratios consolidés dette tous budgets

Pour mémoire Grand Cognac remboursera 3,2 M€ sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2042. M. le Président précise que tous budgets confondus, y compris le lourd investissement d'Atrion, la dette générale est en baisse de 12% depuis 2020.

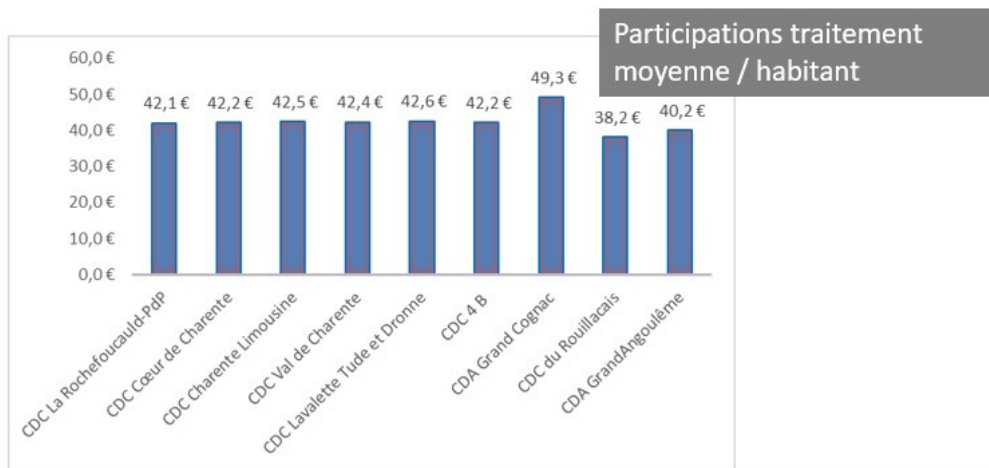


**PROPOSITION PARTICIPATIONS 2026
TRAITEMENT**

Compte tenu de la diminution des tonnages, il est observé une baisse globale des participations traitement de 922 K€ (- 5,77%), 689 K€ restant pour les investissements.

✚ Evolution modérée des 3 tarifs traitement pour suivre les coûts

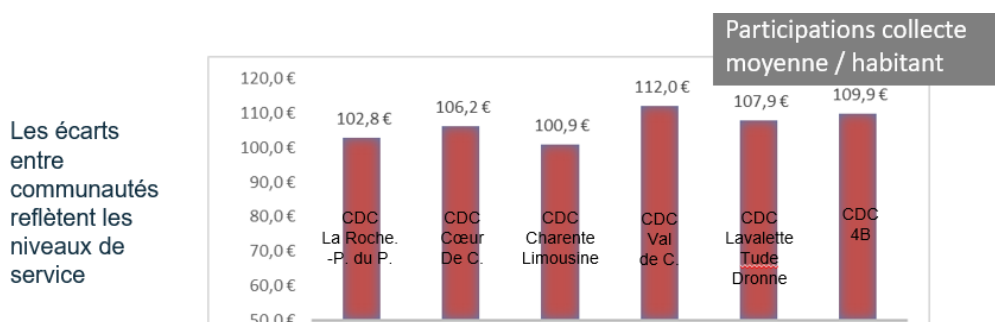
- Administration générale + 0,3 €/habitant ;
- Traitement OM : + 4,60 €/tonne (TGAP essentiellement) ;
- Traitement CS : - 7,5 €/tonne.



Concernant les écarts des coûts, M. FILIPPI explique qu'ils sont tout simplement fonction des tonnages. Pour toutes les collectivités adhérentes collecte et traitement le tarif est d'environ 42 €/habitant du fait de la mutualisation des gains opérés au fur et à mesure du déploiement du nouveau schéma de collecte (les tonnages du territoire collecte de Calitom sont en moyenne à 107 kg/an/habitant). Grand Cognac connaît un tonnage par habitant plus important, de l'ordre de 160 kg/an d'où un tarif plus élevé. Quant à la CdC du Rouillacais son tonnage est le plus bas avec 90 kg/an/habitant mais auquel il faut prendre en considération le coût du passé que GrandAngoulême ne paye que pour une petite partie des habitants de son territoire (environ 10 €/habitant/an).

PROPOSITION POUR LES PARTICIPATIONS COLLECTE

- ✚ **Evolution des participations collecte** ► 872 K€ (+6,75%). La capacité d'autofinancement est de 225 K€.
- ✚ **Equilibre du budget annexe** ► 647 K€ de besoin de financement à participations constantes.
- ✚ **Evolution des tarifs**
 - Administration générale : +0,3 €/habitant ;
 - + 6,3% pour les autres tarifs ;
 - Réduction de l'écart entre niveaux de services : + 2 €/tonne pour collecte CS en C0,5 et -1 €/tonne pour collecte en C1.



EVOLUTION DES PARTICIPATIONS POUR CHAQUE EPCI

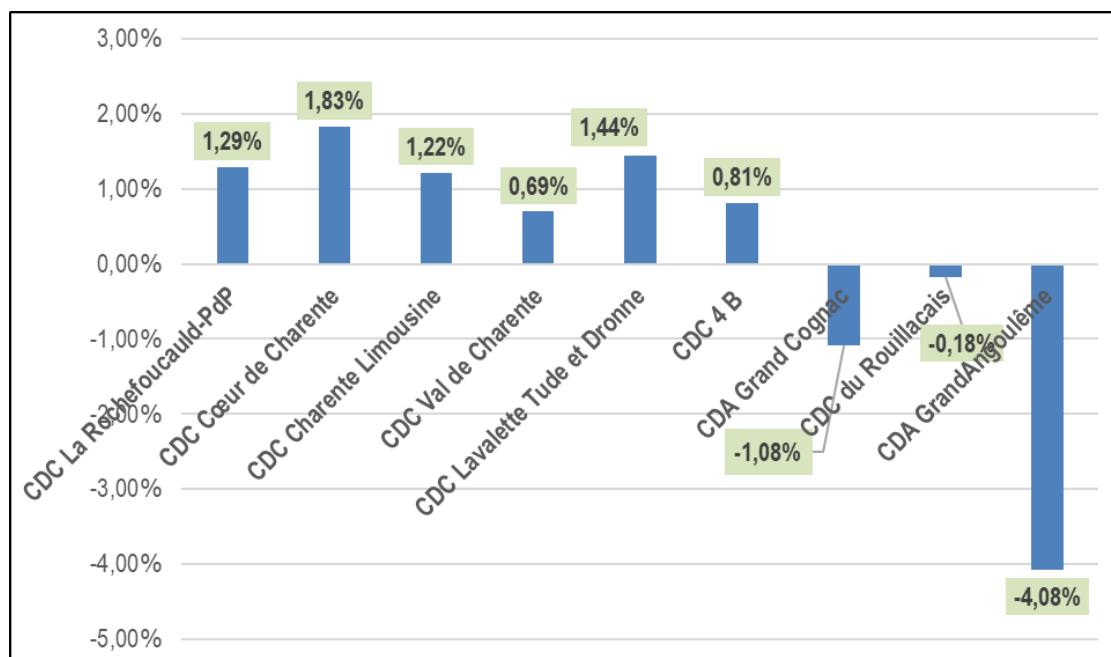
La baisse globale des participations est de 0,16%.

M. FILIPPI explique que les EPCI adhérents à la collecte ont un coût de collecte qui augmente compensé par un traitement en baisse. Les bons résultats en traitement ne sont de plus pas terminés dans la mesure où la Charente Limousine n'a pas encore entamé sa baisse car le déploiement du nouveau schéma de collecte est récent et se termine à la fin du mois de février 2026.

Lorsque le service sera complètement déployé, il y aura moins de déchets produits ce qui permettra de maîtriser les coûts pour le futur au regard des évolutions attendues.

Pour les collectivités adhérentes uniquement au traitement, elles voient également leurs participations légèrement baisser. Ce sont les coûts de traitement de la CdC du Rouillacais qui baissent le moins car ils avaient déjà beaucoup baissé les années précédentes. La CdC est maintenant stable en termes de tonnages.

M. le Président précise que la tendance est à une baisse générale qui est également due à la diminution du pouvoir d'achat et à un recul de la consommation des ménages. Il ne faut pas oublier que les bases locatives augmentent d'environ 0,8% et que l'on est dans un contexte d'inflation 2025 proche de 1%. L'évolution des participations est donc tout à fait normale.



PREVISION PARTICIPATIONS

Liste des adhérents TRAITEMENT + COLLECTE	Population 2026	Participations 2025 (K€)	Participations 2026 (K€)	Evolution 2026/2025	Part./hab. 2026	Evolution Part./hab. TTC 2026/2025	Collecte	Traitement	Différence 2026/2025 en K€
CDC La Rochefoucauld-PdP	22 022	3 150K€	3 191K€	1,29%	144,9 €	1,84	102,8 €	42,1 €	41K€
CDC Cœur de Charente	22 081	3 219K€	3 278K€	1,83%	148,4 €	2,67	106,2 €	42,2 €	59K€
CDC Charente Limousine	35 223	4 989K€	5 049K€	1,22%	143,3 €	1,72	100,9 €	42,5 €	61K€
CDC Val de Charente	13 849	2 124K€	2 138K€	0,69%	154,4 €	1,07	112,0 €	42,4 €	15K€
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 469	2 592K€	2 629K€	1,44%	150,5 €	2,14	107,9 €	42,6 €	37K€
CDC 4 B	20 018	3 019K€	3 044K€	0,81%	152,0 €	1,22	109,9 €	42,2 €	24K€
CDA Grand Cognac	69 249	3 451K€	3 414K€	-1,08%	49,3 €	-0,54		49,3 €	-37K€
CDC du Rouillacais	9 839	377K€	376K€	-0,18%	38,2 €	-0,07		38,2 €	-1K€
CDA GrandAngoulême	142 933	5 986K€	5 742K€	-4,08%	40,2 €	-1,71		40,2 €	-244K€
Population traitement	352 683	28 907K€	28 861K€	-0,16%					-46K€

M. le Président fait remarquer que les participations sont dans l'ensemble assez stables versus 2025. Aucune collectivité n'augmentera son taux de TEOM. En outre, les variations d'assiette n'ont pas été encore prise en compte.

Les propositions budgétaires reflètent les performances des territoires et des Charentais. Il est attendu la fin des effets du déploiement du nouveau schéma de collecte puisqu'il a été constaté avec la CdC du Rouillacais que les répercussions se poursuivent sur 2 voire 3 exercices.

M. PERONNET estime que certains délégués pourraient être étonnés de la baisse des participations de GrandAngoulême mais il rappelle qu'en 2025 il y a eu sur le territoire la généralisation de la C0,5 qui a eu un impact non négligeable sur la baisse des tonnages.

M. le Président rajoute qu'en 2026, GrandAngoulême déploie le sac transparent pour les ordures ménagères ce qui devrait amplifier l'effet.

M. PERONNET précise que le sac transparent sera déployé sur 19 communes de GrandAngoulême, soit environ 30 000 habitants. Entre janvier 2025 et janvier 2026, il est constaté une baisse des OMr de l'ordre de 6%.

M. CHATAGNOL souhaite connaître les raisons de la baisse des recettes de vente des matériaux triés.

M. FILIPPI répond que cette baisse est due au prix des matières à recycler qui est actuellement bas notamment pour les plastiques du fait d'un pétrole bas. En outre, le taux de recyclage augmente, donc il y a une offre de matières secondaires qui augmente et en parallèle une contraction de la consommation, ce qui fait que l'offre est un peu déséquilibrée par rapport à la demande.

M. CHASTAGNOL demande si le syndicat envisage d'alimenter une partie des machines électriques du centre de tri par des panneaux photovoltaïques (au toit ou/et au sol).

M. FILIPPI répond que le prix du kWh est, en effet, un sujet car Atrion est un gros consommateur d'électricité. Calitom achète actuellement son électricité via le SDEG. Le marché actuel est d'ailleurs beaucoup plus favorable qu'il y a deux ans.

Une étude a été réalisée pour la pose de panneaux photovoltaïques mais il n'est pas possible d'en installer sur le toit pour des raisons assurantielles et avis défavorable du SDIS. Quant au sol, l'espace est trop réduit et difficilement exploitable. Le syndicat est, néanmoins, toujours pour trouver de nouvelles solutions.

M. le Président rappelle que durant la crise énergétique, le syndicat a vu sa facture d'électricité passer de 250 K€ à 1,2 M€ pour Atrion. Afin d'économiser sur la facture d'électricité 400 K€, une génératrice au gasoil avait même été installée.

M. LEVESQUE souhaite des informations sur les biodéchets et la méthanisation.

M. FILIPPI explique que sur le périmètre collecte de Calitom (soit environ 130 000 habitants) qui est un territoire très rural, Calitom ne peut pas mettre en place une collecte de biodéchets car cela coûterait très cher pour ramasser des quantités faibles. De surcroît, les habitants, en milieu rural, ont des moyens pour gérer leurs biodéchets (composteur, jardin, poules, ...). En milieu, les quantités de biodéchets sont plus importantes et cela peut être intéressant dans la mesure où il est possible de collecter au moins 4 tonnes sur une tournée.

Il précise que Calitom n'a pas vocation à créer un méthaniseur car les quantités de biodéchets du syndicat ne seront jamais suffisantes pour cela. En revanche, le syndicat a vocation à profiter des méthaniseurs agricoles qui s'installent sur le département pour trouver des exutoires locaux. Actuellement, il y a un méthaniseur installé dans le Confolentais et des projets intéressants sont en cours sur Mansle et Barbezieux.

M. LESVEQUE fait remarquer qu'actuellement des biodéchets de la Charente sont envoyés dans la Vienne.

M. FILIPPI répond qu'en effet c'est le résultat d'un appel d'offres.

M. VIGNAUD précise que peu de méthaniseurs acceptent les biodéchets car ils sont extrêmement compliqués à traiter, ils prennent essentiellement des issus agricoles. Ceux qui acceptent les biodéchets rencontrent de gros problèmes.

M. FILIPPI rajoute qu'il y a une étape dans le traitement des biodéchets qui est le déconditionnement avant d'aller en méthanisation. Les collectivités qui se sont lancées dans la création de méthanisation cela s'est soldée par des déconvenues car les coûts de gestion étaient in fine bien plus élevés que prévus. Par ailleurs, Calitom a fait une étude en termes de bilan carbone et il s'est avéré qu'il était inutile d'envoyer une benne pour collecter des biodéchets si elle ne ramasse pas au moins 4 tonnes.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte que le débat des orientations budgétaires 2026 s'est tenu ce jour au vu du rapport présenté en séance.				
Votants : 61	Pour : 61	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

3/ Décisions sur délégation du Président

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 11 octobre au 5 décembre 2025 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
20.01.2026	Tarifs 2026 pour le traitement des déchets produits par les non ménages
	Tarifs 2026 des apports de déchets sur les quais de transfert

	Avenant n°1 au marché n°25-005PA-2 relatif aux travaux d'aménagement de voiries au siège social de Calitom - lot n°2 « Voiries – Aménagements divers »
	Modification du tableau des astreintes
	Convention avec l'association Réagir Ensemble pour la collecte de La Rochefoucauld en Angoumois
	Accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
	Vente du véhicule IVECO CA 816 WH

➤ **DECISIONS**

DATE	RESUME SUCCINT
06.12.2025	Décision du Président de signer la convention n°2025-30-5 relative à l'enlèvement de la part « réemployable » d'objets sur les pôles de valorisation de Confolens, Saint-Claud et Roumazières avec l'association Emmaüs Angoulême-Cognac-Confolens
09.12.2025	Décision du Président de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 569 € sur le budget annexe COLLECTE pour l'exercice 2025 au vu des informations communiquées par le comptable public figurant en annexe et conformément à l'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales qui impose la constitution de provisions pour les créances faisant l'objet d'une procédure collective.
09.12.2025	Décision du Président de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 9 294 € sur le budget principal pour l'exercice 2025 au vu des informations communiquées par le comptable public figurant en annexe et conformément à l'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales qui impose la constitution de provisions pour les créances faisant l'objet d'une procédure collective.
16.12.2025	Décision du Président de signer la convention n°2025-30-4 relative à l'enlèvement de la part « réemployable » d'objets sur les pôles de valorisation de Vars, Ruffec, Villefagnan, Aunac, Puyréaux, Champagne-Mouton, Saint-Claud et Roumazières avec l'association Les Amis d'Emmaüs Ruffec
23.12.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au contrat n°SII24-07 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de bâtiments administratifs et d'exploitation sur le pôle de valorisation de Puyréaux avec Mme Cécile Métaireau architecte
07.01.2026	Décision du Président de signer l'avenant n°4 à la convention pour le risque santé et risque prévoyance avec le CDG 16
21.01.2026	Décision du Président de signer l'avenant n°3 au marché n°24-002PA-3 relatif aux prestations de contrôles périodiques réglementaires de sécurité et d'environnement – lot n°3 « Autres vérifications périodiques » avec la société Apave Exploitation France

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

4/ Questions diverses

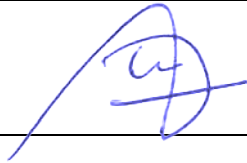
Aucune question diverse n'est abordée.

Date de la prochaine réunion :

- *Mardi 10 mars 2026 (vote du budget)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h09.

Le Président,
Michaël LAVILLE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pôl GATELLIER

